



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Importance du rôle et de la spécificité des missions locales

Question écrite n° 10675

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur l'importance du rôle et de la spécificité des missions locales, dans le cadre du projet de loi pour le plein emploi. Les missions locales jouent en effet un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi et la formation. Leur spécificité réside dans leur connaissance approfondie des réalités locales, des besoins particuliers des jeunes et de la dynamique des acteurs économiques régionaux et de leur actions proactives et individualisées envers ce public aux besoins spécifiques. Dans le cadre du projet de loi pour le plein emploi, il est prévu la mise en place d'un guichet unique physique et numérique « France Travail » qui aura vocation à coordonner l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, départements...) qui interviennent au profit des demandeurs d'emploi et des allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) pour mieux répondre à leurs besoins d'insertion, mais également aux besoins de recrutement des entreprises. Bien que l'objectif d'optimisation et d'efficacité soit légitime, il semble essentiel de préserver les spécificités des missions locales afin de garantir leur capacité à répondre de manière adaptée et pertinente aux besoins des jeunes à l'échelle de chaque territoire. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures sont envisagées pour garantir le maintien et le renforcement des missions locales et de leur rôle et comment assurer que ces structures essentielles conservent leur autonomie et leur expertise locale tout en s'intégrant harmonieusement dans le cadre de France Travail.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10675

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7222

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)